



Strasbourg, le 8 décembre 2000

<cdl\doc\2000\cdl-sp\3f.doc>

Restricted  
**CDL-SP (2000) 3**  
**Or.fr.**

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**Questions à traiter lors du séminaire de lancement  
du projet UNIDEM (Universités pour la démocratie)  
de formation juridique de la fonction publique**

*Document modifié  
sur la base des contributions des participants*

**Questions à traiter lors du séminaire de lancement du projet UNIDEM (Universités pour la démocratie) de formation juridique de la fonction publique**

Trieste, 11-12 décembre 2000

Ouverture des travaux : lundi 11 décembre à 15 h. 00

Clôture des travaux : mardi 12 décembre à 12 h. 30

**1. Thèmes et dates des séminaires**

Chaque séminaire devrait avoir une durée de cinq jours.

Février 2001 : le respect des droits de l'homme dans les relations entre l'administration et les particuliers (*suggestion : que ce séminaire couvrent aussi la fonction publique et le citoyen : les obligations des fonctionnaires dans leurs relations avec les citoyens*)

Mars 2001 : la pratique non-discriminatoire de l'administration

Avril 2001 : la protection des minorités dans les relations avec l'administration, en particulier à travers les droits linguistiques

Autres propositions :

- les principes généraux de l'action administrative ;
- l'accessibilité et la sécurité du droit ;
- les règles applicables à la fonction publique. (*il est suggéré que ce soit le premier thème à traiter*)

*Il est aussi suggéré que ces thèmes soient divisés en plusieurs séminaires, ou que les séminaires durent plus longtemps.*

Autres thèmes proposés :

- *le rapport entre l'administration et le pouvoir judiciaire, notamment le contrôle de ce dernier sur les actes de l'administration publique - séminaire(s) destiné(s) aux administrateurs des collectivités territoriales :*

*notamment :*

- *possibilités de contradiction entre l'intérêt de l'Etat et celui de la collectivité ; moyens de régler les conflits de compétence ;*
- *la question de la transparence : à introduire éventuellement dans d'autres séminaires*
- *l'accueil de l'administré par les services publics*
- *la planification stratégique des politiques spécifiques ;*
- *la gestion du personnel de la fonction publique : la nomination, l'évaluation, la promotion et le transfert des fonctionnaires ;*
- *l'échange d'informations et la coopération entre les administrations des ministères et les services de l'Etat ;*
- *le contrôle de l'action administrative (par le Parlement/l'ombudsman, le contrôle interne) ;*
- *les limites de l'action administrative : la privation de liberté ;*
- *la gestion du service public ;*
- *le partenariat entre secteur public et secteur privé en matière de service public ;*

- *l'expérience européenne du développement de la fonction publique ;*
- *le service public universel ;*
- *les mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme*

## **2. Déroulement des séminaires**

Il est proposé que les séminaires soient basés sur une méthode participative et comprennent :

- a. Des cours d'introduction, de caractère comparatif, visant notamment à définir les standards européens communs ;
- b. La discussion d'exemples pratiques proposés par l'enseignant ;
- c. L'échange d'expériences entre les participants.

## **3. Langues de travail**

En principe, chaque séminaire a lieu seulement dans une langue, qui est une langue officielle du Conseil de l'Europe.

*Certains participants proposent l'interprétation entre le français et l'anglais ; d'autres, éventuellement, dans une autre langue (si séminaire national).*

## **4. Enseignants**

- a. disponibilité des différentes institutions de formation
- b. nombre d'heures, durée de l'enseignement  
*6-8 heures environ par jour, avec par exemple cours dans la matinée et discussion dans l'après-midi – il est suggéré que les enseignants remettent des matériaux aux participants*
- c. choix des enseignants – auteurs du choix – délai  
*suggestions :*
  - *la Commission de Venise – pourrait demander aux universités/aux écoles de formation de proposer des enseignants qualifiés ;*
  - *lors du séminaire de lancement, des critères pourraient être établis, qui concernent notamment les capacités professionnelles et l'affiliation à un centre spécifique d'administration publique en Europe*
- d. honoraires : 215 € par jour

## **5. Destinataires**

- e. nombre de destinataires : la plupart des séminaires devraient rassembler trois participants de chacun des huit Etats bénéficiaires (24 participants en tout) ; des séminaires plus restreints pourraient être destinés à des ressortissants d'un seul Etat
- f. détermination des destinataires : sur la base de quels critères les destinataires sont-ils choisis ? qui les choisit ? délais à fixer pour la désignation des destinataires avant chaque séminaire

Dans les séminaires impliquant des personnes en provenance de plusieurs Etats, il est proposé un échange d'informations entre les participants sur leur expérience et leurs difficultés dans la mise en œuvre du droit dans différents contextes nationaux, afin d'identifier des questions communes et la manière de les traiter. Dès lors, des participants présentant des profils similaires seront recherchés.

Les séminaires impliquant des participants d'un seul Etat seront consacrés à des problèmes spécifiques à cet Etat. Ils viseront des personnes ayant des responsabilités similaires (par exemple des chefs des services juridiques de divers ministères), voire appartenant à une branche de l'administration où se posent des questions spécifiques d'application du droit.

*Suggestions :*

- *Critères de sélection :*
- *domaine d'activité ;*
- *niveau de responsabilité ;*
- *niveau personnel de formation ;*
- *résultats de l'activité concrète pour les fonctionnaires ayant une expérience plus longue, résultats obtenus à l'université pour les plus jeunes ;*
- *praticiens ou responsables de formation dans la fonction publique ?*
- *participation de non-juristes ? priorité aux juristes, mais suggestion d'inclure des non-juristes avec des connaissances juridiques, en particulier des économistes ;*
- *niveau d'expérience : jeunes juristes ou praticiens expérimentés ? Suggestion que des hauts fonctionnaires sont mieux placés pour transmettre leur expérience que des fonctionnaires en début de carrière ;*
- *il serait souhaitable d'impliquer aussi bien des fonctionnaires qui rédigent les lois que des fonctionnaires qui les appliquent*
  
- *désignation au moins 30-45 jours avant le séminaire par les coordinateurs nationaux, les organismes de formation de la fonction publique ou les services de l'administration publique expérience professionnelle, avec l'approbation de l'équipe organisatrice ;*

## **6. Lieu des séminaires**

*Trieste – en cas de séminaire spécifique à un pays, l'organiser dans ce pays*

## **7. Hébergement, frais de séjour (7 jours)**

*Versement des indemnités de séjour*

## **8. Organisation des voyages**

*Suggestion : billets pre-paid*

## **9. Evaluation des séminaires**

Par la sous-commission de la Commission de Venise sur l'Europe du sud-est – périodicité ?

*Suggestion : tous les six mois.*

## **10. Equipe responsable sur place**

Fonctions, contacts